

Étaient présents :

Bruno ESPIC	Céline MORETTO	Yannick LACOSTE	Chantal ARRAULT	Jean-Philippe FREZOULS
Monique MEGEMONT	Philippe FUSEAU	Marie COCHARD	Philippe BRUNO	Cathy JOUVENEZ
Marie-Morgane PORTE	Jean-Pierre PEYRI	Marie-Sol BOUDOU	Philippe COUZI	Isabelle GUEDJ
Guy GARCIA	Dominique RITTER	Eddy HENIN	Séverine HUSSON	Hervé FONDS
Gilles VALEILLE	Patrick DURANDET	Claude BOESCH-BIAY	Bernard BOULOUYS	Marianne MIKHAILOFF

Étaient absents avec procuration :

Céline DILANGU	Pouvoir à	Céline MORETTO
Ekavi BRUSETTI	Pouvoir à	Eddy HENIN
Nicolas TOUZET	Pouvoir à	Jean-Pierre PEYRI
Isabelle DELIS	Pouvoir à	Cathy JOUVENEZ
Christophe DELPECH	Pouvoir à	Marie-Sol BOUDOU
Quentin USERO	Pouvoir à	Chantal ARRAULT
Séverine PINAUD	Pouvoir à	Philippe BRUNO
Françoise SOURDAIS	Pouvoir à	Marie-Morgane PORTE

QUORUM :

Nombre de conseillers : En exercice : 33
Présents : 25
Absents : 0
Procurations : 8
Votants : 33

Désignation de la secrétaire de séance : **Séverine HUSSON**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2024**POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0****DECISIONS DU MAIRE***en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT et de la délibération du 8 juillet 2020***Décisions commande publique et marchés****Marché 2024-05** : Papier Blanc – décision d'attribution et conditions**Marché 2024-15** : Réalisation d'un city stade– décision d'attribution et conditions**Marché 2024-13** : Bulletin municipal : conception, impression - décision d'attribution et conditions**Décisions****DM 20240604** - Convention d'objectifs et de financement0Prestation de service Lieu d'accueil enfants-parents (Laep) Bonus territoire CTG conclue du 01/01/2024 au 31/12/2029.

DM 20240701 - Signature d'une Convention d'utilisation de locaux avec la Mission Locale de Haute-Garonne pour l'organisation de permanences

DM 20240702 - Location d'un terrain nu

DM 20240703 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Garonne, dans le cadre du dispositif « Temps Libre - Prévention Jeunes » (TLPJ)

DM 20240704 - Convention d'action culturelle

DM 20240801 - Rétrocession d'une concession funéraire à la commune

DM 20240802 - Signature de la Convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service Centre social « Animation globale et coordination » et « Animation collective familles »

DM 20240803 - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne dans le cadre de travaux de rénovation de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant « Au Pays des Fées »

DM 20240804 - Décision budgétaire modificative fongibilité m57

DM 20240901 - Décision budgétaire modificative fongibilité m57

DELIBERATIONS

FINANCES

D20240918 - 1 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA GESTION DU MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- **DE DELIBÉRER** sur le principe d'un contrat de concession de service présenté au rapport annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager une procédure de mise en concurrence telle que définie à l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et au décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D20240918 - 2 MANDAT SPECIAL - CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- **DE CONFÉRER** le caractère de mandat spécial au déplacement au Congrès des Maires de France du 19 au 21 novembre 2024, de Monsieur Bruno ESPIC, Maire de Saint-Jean,
- **DE PRENDRE** en charge l'intégralité des frais occasionnés par ces déplacements sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D20240918 - 3 VALORISATION DES MOYENS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS - AJOUT DE LOCAUX**Le Conseil Municipal :****DECIDE**

- **DE SE PRONONCER FAVORABLEMENT** sur la valorisation proposée pour les équipements qui n'avaient pas été mentionnés dans le tableau annexé en 2022.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**D20240918 - 4 MAJORATION DU TAUX DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE****Le Conseil Municipal :****DECIDE**

- **D'ATTRIBUER** une subvention pour le projet ci-dessus exposé de 400 € pour l'année 2024 à l'association La Pêche de Saint Jean.
- **D'ATTRIBUER** une subvention pour le projet ci-dessus exposé de 500€ pour l'année 2024 à l'association W7 Saint-Jean 31.

POUR : 29 - CONTRE : 4 - ABSTENTION : 0**D20240918-5 CONVENTION VILLE-CCAS REGISSANT LES MODALITES DES CONCOURS ET MOYENS APPORTES PAR LA VILLE AU FONCTIONNEMENT DU CCAS****Le Conseil Municipal :****DECIDE**

- **D'APPROUVER** la présente convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**PERSONNEL****D20240918-6 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS****Le Conseil Municipal :****DECIDE**

- **DE CREER** les postes sus énoncés ;
- **DE MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- **DE DIRE** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D20240918-7 RECRUTEMENT DE DEUX ACCUEILLANTS LAEP PAR VOIE CONTRACTUELLE**Le Conseil Municipal :****DECIDE**

- **DE CREER** un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'éducateur de jeunes enfants relevant de la catégorie hiérarchique A à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10h15 ;
- **DE CREER** un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'éducateur de jeunes enfants relevant de la catégorie hiérarchique A à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7h45 ;
- **DE PRECISER** que ces emplois non permanents seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois.
- La rémunération de ces agents sera calculée par référence au maximum sur l'indice brut 512 correspondant au 5ème échelon du grade de recrutement.
- **DE DIRE** que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**EDUCATION****D20240918-8 MODIFICATIONS APPORTEES AUX TARIFS DES SERVICES PERI ET EXTRASCOLAIRES ET AU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A LA REGIE GENERALE****Le Conseil Municipal :****DECIDE**

- **D'ABANDONNER** les facturations liées à l'application d'un tarif plus élevé en cas de présence sans réservation (10.73€ en ALSH et 10.82€ en ALAE mercredi après-midi) et à la réservation du 1er jour de réservation en cas d'absence signalée hors délai (et des 2 premiers jours de pour les vacances d'été), sur présentation d'un certificat médical.
- **DE MODIFIER** en conséquence le Règlement intérieur applicable à la régie générale, aux services des affaires scolaires, de restauration scolaire, aux ALAE, au Club Ados et à l'ALSH,
- **DE DIRE** que ces modifications seront applicables à compter de la facture de septembre 2024

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0**AMENAGEMENT CADRE DE VIE****D20240918-9 CONSTITUTION D'UN JURY DE CONCOURS RELATIF AU PROJET DE REALISATION D'UN NOUVEAU GYMNASE MUNICIPAL****Le Conseil Municipal :****DECIDE**

- **D'APPROUVER** la composition du jury telle qu'elle est proposée ci-dessus,
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la nomination, l'organisation et à la rémunération des membres du jury.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D20240918-10 REALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Le Conseil Municipal :

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale
- **DE DEPOSER** un dossier de candidature et de solliciter les subventions afférentes auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'Appel à Projet 2024.

POUR : 30 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 3

D20240918-11 CESSION PARTIELLE D'UNE PARCELLE CADASTREE AL 119

Le Conseil Municipal :

DECIDE

- **D'AUTORISER** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AL 119 au prix de 208 800 €,
- **DE DIRE** que la superficie cédée sera à parfaire par le géomètre expert dans le cadre du projet de division qui sera à la charge de la commune,
- **DE DIRE** que les frais afférents à l'exécution de la vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur, ainsi que la viabilisation et les équipements de cette parcelle,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, conformément à l'article L2122-21 7° du CGCT, à procéder à l'ensemble des opérations nécessaires à la concrétisation de ladite cession.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D20240918-12 RENOVATION DE CABLE - AVENUE DE L'EGLISE (11BU896)

Le Conseil Municipal :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet présenté.
- **DE COUVRIR** la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

INTERCOMMUNALITE

D20240918-13 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SDEHG 2023

En application de l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport annuel du Syndicat d'Énergie de la Haute-Garonne 2023 a été présenté à l'Assemblée **qui en a pris acte.**

D20240918-14 SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU – EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI – DEMANDE DE RETRAIT DE TOULOUSE METROPOLE.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande de retrait du SBHG de Toulouse Métropole pour la compétence GEMAPI.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

TOULOUSE METROPOLE**D20240918-15 ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H) DE TOULOUSE METROPOLE – AVIS SUR LE PROJET PLUi-H ARRETE EN CONSEIL DE LA METROPOLE**

Le Conseil Municipal,

DECIDE**Article 1**

D'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole arrêté au Conseil de la Métropole en date du 20 juin 2024.

Article 2

De demander à Toulouse Métropole d'examiner la possibilité de prendre en compte les remarques sur les pièces du dossier telles qu'elles figurent sur le document annexé à la présente délibération.

Article 4

De dire que la présente délibération, sera affichée durant 1 mois à la Mairie de Saint Jean.

Article 5

De rappeler que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

D20240918-16 GROUPEMENT DE COMMANDE TOULOUSE METROPOLE ELECTRICITE

Le Conseil Municipal,

DECIDE**Article 1**

D'approuver les termes de la convention 24TM03 portant création de groupement de commandes en vue de mutualiser l'achat d'électricité, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2

La convention désigne Toulouse Métropole coordonnateur dudit groupement de commandes. La Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.

Article 3

D'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes afférents.

Article 4

Il sera rendu compte de la présente délibération au Conseil de la Métropole.

POUR : 33 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 19H45.

